Délibération n°2023-024
conseil d'administration
23/05/2023

« Tarifs et seuil de soutenabilité financière des formations à la carte proposée par l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Guyane pour les filières technologiques »

Membres du Conseil d'administration : 28 **Présents : 15** **Absents : 6** **Procurations : 7**

Président : Laurent LINGUET	Présent	**PERSONNALITES EXTERIEURES**	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :		**Organismes de recherche :**	
M. Abdennebi OMRANE	Absent (proc à M. COUPPIE)	M^me^ Marie-José GAUTHIER, CNES	Absente (Proc à M. GARDEL)
M. Pierre COUPPIE	Présent	M^me^ Françoise DELCELIER-DOUCHIN, CNES (supp)	
		M. Antoine GARDEL, CNRS	Présent
Collège B (Directeur de recherche) :		M. Alain SHUSL, CNRS (supp)	
M. Fabian BLANCHARD	Absent	M. Christophe PEYREFFITE, Ins. Pasteur	Présent (Départ 15h25)
Collège C (Maître de conférence ou assimilés) :		**Collectivités territoriales**	
M. William DIMBOUR	Présent	M. Philippe BOUBA, CTG	Présent (départ à 15h10)
M^me^ Jeannine HO A SIM	Présente	M^me^ Muriel BRIQUET, CTG	Absente
M^me^ Martine SEBELOUE, VP CA	Présente	M. Jean Marc AMBROISE, Cayenne	Présent
Collège D (Chercheurs)		M. Louis-Mike CALUMEY, Cayenne (supp)	
M. Matthieu CHOUTEAU	Présent	M. Joseph MAIPIO, Kourou	Absente
		M. Jean-Robert CHOCHO, Kourou (supp)	
		M^me^ Josette LO-A-TJON, SLM	Absente
		M^me^ Honorine ATCHALISO, SLM (supp)	
Collège E (Autres enseignants):		**Personnalités du monde socio-économique**	
M. Stéphane THOMAS	Absent (Proc à Mme HO A SIM)	M^me^ Caroline CARTIER MOULIN	Absente
M. Jean Pierre WILLIAM	Absent (Proc à Mme SEBELOUE)	M^me^ Chantal MAURICE	Absente (proc à M. RAIBAUT)
		M. Frédéric RAIBAUT	Présent
Collège F (Personnels BIATSS) :		M^me^ Valérie REGIS CONSTANT	Présente (départ 15h40)
M^me^ Claude CHAUMET	Présente (à distance)	M^me^ Mariana ROYER	Absente (Proc à M. STEPHENSON)
M. Yannick N'ZALI	Présent	M. Keita STEPHENSON	Présent
Collège G (Etudiants)		**Assiste également :**	
M. James JEAN (Titulaire)	Absent	Le recteur M. Philippe DULBECCO	Absent
M^me^ Saida DORANGE (supp)		M. René-Serge DE NEEF (son représentant)	Absent
M^me^ Lisma LAGUERRE (Titulaire)	Absente (Proc à M. LINGUET)	M. Olivier GAMA (son représentant)	Présent
M. Andy ERDUAL (supp)			
Voix consultative (art. L953-2 du CE)			
M. le DGS (Christophe CHASSEGUET)	Présent		
M. l'agent comptable (Samuel SEMINOR)	Absent		
Personnalités invitées : Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – Mme Alexia KANUTY, gestionnaires des instances			

Vu *le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1 à L712-3, L712-7*
Vu *le décret 2014-851 portant création et organisation provisoire de l'Université de Guyane*
Vu *les statuts de l'Université de Guyane et notamment l'article 15*
Vu *l'arrêté 2022-218 modifiant l'arrêté n°2022-217 portant proclamation des résultats de l'élection aux conseils centraux de l'Université de Guyane*

Contexte :
En conformité avec le projet de connaissance des coûts des activités de l'Université de Guyane (P2CA), la détermination de la soutenabilité financière des formations à la carte des filières technologiques a été effectuée en vue d'une meilleure maitrise des coûts de l'établissement et d'aider à la décision lors de la contractualisation avec les différentes parties prenantes de l'Université de Guyane.

Sur proposition du Président de l'Université de Guyane

Le conseil d'administration
Après en avoir délibéré,

Article 1 : **ADOPTE** les tarifs des formations à la carte des filières de technologique de l'Institut Universitaire de Technologique, tels qu'annexés à la présente délibération.

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins exprimés : 19
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Contre : 0
- Pour : 19

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 23/05/2023.

Le Président de l'Université de Guyane,

Laurent LINGUET

DFPU (IUFC/CFA-U) TARIFS FORMATIONS A LA CARTE POUR LES FILIERES TECHNOLOGIQUES

ESTIMATION DU TARIF POUR UNE FORMATION A LA CARTE POUR 12 HEURES ET 8 STAGIAIRES

TARIFS FORMATIONS (pour 12 heures de formations)					
Marge évolutive de 15% par tranche d'effectif et de 15% par niveau de formation					
Effectif / Niveau de la formation	Minimum de 8 stagiaires		Entre 09 et 15 stagiaires maximum		
	Coût horaire	Coût complet minimum de la formation	Coût horaire	Coût complet plancher de la formation	Coût complet plafond de la formation
DEBUTANT	65,00 €	6 240 €	56,00 €	6 048 €	10 080 €
INTERMEDIAIRE	76,00 €	7 296 €	66,00 €	7 128 €	11 880 €
PERFECTIONNEMENT	90,00 €	8 640 €	78,00 €	8 424 €	14 040 €

Coût complet applicable pour un minimum de 8 stagiaires et un volume horaire de 12h00 selon niveau et l'effectif.

Pour moins de 8 stagiaires et/ou moins de 12h00, le coût stagiaire est le coût complet divisé par le nombre de stagiaires présents et le volume horaire effectif.

NOTE DE CALCUL

Ce calcul a été fait sur la base d'une formation de 12 heures pour 8 stagiaires ;

205 € : Coût moyen horaire des enseignants et enseignants-chercheurs de l'UG ;

60,95 € : Coût moyen de l'agent Catégorie A (titulaire et non titulaire) pour 05 heures de travail par groupe de dossier (ou par groupe de formation) ;

36,68 € : Coût moyen de l'agent Catégorie B (titulaire et non titulaire) pour 05 heures de travail par groupe de dossier (ou par groupe de formation).

Les activités de démarchage et de technicité sont valorisées à 15,2 heures de travail par groupe de dossier (ou par groupe de formation).

TRAITEMENT DES FLUX GENERES PAR LES SESSIONS DE FORMATION

- **Rémunération du formateur**

Elle comportera :

- Les heures de formation (hors service statutaire) rémunérées en CM avec 1h de formation correspond à 1,5 HETD ;
- Les activités de démarchage sont évaluées à 1 heure par dossier de candidat rémunérée en heure TD ;
- Les activités de préparation de la formation et de technicité sont évaluées à 40% du volume horaire de la session formation et rémunérées en heures CM.

- **Facturation**

La facturation des sessions de formation sera assurée par la DFPU (CFA-U et IUFC).

La contribution par virement interne sera reversée au département et/ou à la composante de la formation porteuse de la session de formation courte.

- **Mode de paiement**

Les heures de formation seront déclarées sur OSE dans la rubrique Hors Université de Guyane et seront faites en dehors du service statutaire.